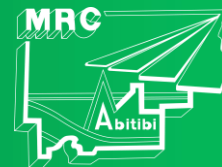


# FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION



En avril 2015, le nouveau Fonds de développement (FDT) a été mis en place pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs compétences en développement local et régional. Afin de les appuyer dans leur nouveau rôle, une entente fut conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) leur donnant accès au FDT.

Signée par monsieur le ministre, Pierre Moreau, en juillet 2015, cette entente délègue à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi la gestion d'une somme de 1 261 039 \$, pour la période 2015-2016, afin de réaliser des mesures portant notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

La MRC d'Abitibi est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, la MRC d'Abitibi a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2017-2018, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble de son territoire.

### PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

- 1 **Le territoire, les infrastructures, l'équipement et l'environnement**
- 2 **La qualité de vie des communautés**
- 3 **L'économie territoriale et locale**
- 4 **Le tourisme**
- 5 **L'information, formation et recherche**
- 6 **La gouvernance**